

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/177/F/2018 POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES DU PERSONNEL DE L'ARCT.

Date de publication : 12.04/2018

Date d'ouverture : 02.05/2018

1. Objet

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des uniformes du personnel de l'ARCT.

2. Financement du marché

Le financement est entièrement assuré sur les reliquats des exercices antérieures à l'exercice 2018 et se trouvant sur le compte de l'ARCT.

3. Spécification du marché

Le présent avis d'appel d'offres consiste en la fourniture, la livraison des fournitures des uniformes est constituée de deux (2) lots indépendants :

- Lot n° 1 pour la fourniture du costume pour les fêtes,
- Lot n° 2 pour les uniformes quotidiens.

Ces fournitures sont à livrer dans le délai de 45 jours calendriers comptés dès la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'ARCT sis avenue de la France N°14, téléphone :22 210 276, BP 6702 sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000FBU) non remboursables, au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). L'absence de ce bordereau entraîne le rejet de l'offre.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un million (1.000.000) francs burundais fournie par une banque reconnue au Burundi sous forme de garantie bancaire.

Toute question concernant le présent appel d'offre doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunication « ARCT » en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9 ci-dessous.

Il peut également être consulté sur le site web www.arct.gov.bi. Les offres doivent être rédigées en langue française.

6. Adresse du Maître de l'Ouvrage

Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications

Avenue de la France N°14

B.P. 6702 Bujumbura – BURUNDI

Tél. : + 257 22 21 0276 – +257 22 24 3632

Fax : +257 22 24 2832

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires doivent présenter les offres en 4 exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies. Les offres seront accompagnées d'une garantie de soumission dont le montant est fixé à 1.000.000 FBU (un million de francs burundais).

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 02/05/2018 à 09h30, heure de Bujumbura sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire, ou remise main à main avant que la séance ne soit déclarée ouverte.

Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications

Avenue de la France N°14

B.P. 6702 BUJUMBURA – BURUNDI

Tél. : + 257 22 21 0276 /+257 22 24 3632

Fax : +257 22 24 2832

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 02/05/2018 à 09h30, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ARCT, le 02/05/2018 à 10 h00, heure locale.

11. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 10/04/2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Ir Donatien MANIRAMPA

